



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2024**

N° B06\_06\_2024\_04 - Tarifs de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle (annexe)

Annexe(s) :

- *Tarifs aire d'accueil de Melle*

<b>Titulaires en exercice</b>	<b>Présents</b> (Titulaires et suppléants votants)	<b>Représentés</b>	<b>Total votants</b>	<b>Absents</b>
30	19	4	23	7

Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le six juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne

Etaient représentés :

BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à CACLIN Philippe), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), PICHON Gilles (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

\*\*\*\*\*

**Tarifs de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle (annexe)**

Annexe(s) :

- *Tarifs aire d'accueil de Melle*

*Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;*

*Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 10. La fixation des tarifs des services publics communautaires, à l'exception de ceux mentionnés à l'article L. 5211-10 du CGCT » ;*

*Vu la La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;*

*Vu le Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs ;*

La réouverture de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle nécessite une actualisation des tarifs d'occupation de l'aire opposables aux occupants de cette aire.

Cette grille tarifaire prévoit les montants liés à l'occupation de l'aire, l'utilisation des fluides, la retenue de garantie et les montants forfaitaires applicables en cas de dégradations d'équipements de cette aire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les tarifs figurant dans la grille tarifaire de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants de Melle annexée, applicables à compter de la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire pour l'année 2024 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie BRUNET

Fabrice MICHELET